

DECISION N° 0087 /D/MINH DU 30 MARS 2026 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE PAR APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0027/AONO/MINH DU/CIPM/2026 DU 02 FEVRIER 2026 POUR L'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DE L'AIRE DE JEUX DU CENTRE D'INSERTION DES JEUNES (CIJ) DE BANGANGTE (EN PROCEDURE D'URGENCE).

FINANCEMENT : BIP MINH DU – EXERCICES 2026.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu** La Constitution ;
- Vu** Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
- Vu** Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
- Vu** Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
- Vu** Le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu** Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu** Le DAO N°0027/AONO/MINH DU/CIPM/2026 DU 02 Février 2026 ;

Considérant Le Procès-Verbal de la séance N°16 du 26 Mars 2026 de la CIPM/MINH DU, proposant l'attribution à l'entreprise ci-dessous.

DECIDE :

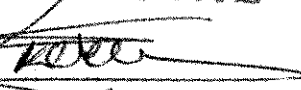
Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du Marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres suscité :

DAO	Ville	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délais d'exécution
N°0027/AONO/MINH DU/CIPM /2026 DU 02 Février 2026 Pour l'aménagement et équipement de l'air de jeux du centre d'insertion des jeunes (CIJ) de Bangangté.	Yaoundé	ETS GABY BP : 3 121 Yaoundé Tél. : 679 18 84 62	44 726 978	Trois (03) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le 30 MARS 2026
LE MINISTRE

Général des Services
Général des Services
Général des Services